



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu la demande de dérogation mineure suivante :

Chemin Audy : Demande de dérogation mineure présentée par M. Vincent Noël visant à fixer à 28,5 mètres plutôt qu'à 50 mètres comme le prescrit la réglementation, la largeur minimale applicable à un lot projeté situé sur le chemin Audy, à être constitué des lots 4 952 062, 4 952 875, 4 952 877, 4 952 873, 4 952 876 et 4 952 878 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le mardi 2 octobre 2018, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or. Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait cette demande de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 5 septembre 2018.


Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière